

Foire aux questions sur les ateliers organisés au sein des établissements dans la région Afrique, Europe et Moyen-Orient de l'IB

Qu'est-ce qu'un atelier organisé au sein d'un établissement ?

- Un atelier organisé au sein d'un établissement est une formation destinée aux enseignants de l'IB et coordonnée par le bureau de la région Afrique, Europe et Moyen-Orient de l'IB. Cette formation se déroule dans les locaux de l'établissement et répond aux besoins en matière de perfectionnement professionnel des enseignants.
- Ce type d'atelier est proposé à tous les membres du personnel des établissements scolaires candidats et des écoles du monde de l'IB afin de leur permettre de satisfaire aux exigences de formation en vue des processus d'autorisation et d'évaluation de la mise en œuvre du programme ainsi qu'aux exigences relatives au perfectionnement professionnel continu de la communauté scolaire.
- Pour les établissements intéressés ayant fait une demande de statut d'établissement scolaire candidat, l'atelier doit être planifié de manière à avoir lieu après la notification de la validation de leur statut d'établissement scolaire candidat.

Combien de temps dure un atelier organisé au sein d'un établissement ?

- Les ateliers organisés au sein des établissements consistent en 15 heures de formation traditionnelle, réparties sur deux jours.
- Il est également possible d'organiser des ateliers d'une journée dans les établissements scolaires candidats ou les établissements cherchant une amélioration générale. Les ateliers d'une journée consistent en une formation traditionnelle de six heures.
- Les ateliers mixtes en autoformation organisés au sein des établissements (comprenant une activité d'apprentissage en ligne) consistent en trois heures d'apprentissage en ligne permettant au participant de travailler à son propre rythme, suivies de 12 heures de formation traditionnelle.

Quels sont les thèmes d'atelier disponibles ?

- Les établissements peuvent faire leur choix à partir de la liste de thèmes disponible dans le formulaire en ligne de demande d'atelier et sur notre site Web (<http://www.ibo.org/fr/about-the-ib/the-ib-by-region/ib-africa-europe-middle-east/pd-africa-europe-middle-east/>).
- Les établissements peuvent demander l'organisation de plusieurs ateliers au sein de leurs locaux. Plusieurs ateliers peuvent avoir lieu en même temps, ou à des dates différentes. Rappel : il est exigé des participants qu'ils assistent à toutes les sessions d'un atelier afin de recevoir un certificat de participation.
- Les établissements peuvent demander à ce qu'un atelier soit proposé dans n'importe laquelle des trois langues officielles de l'IB (anglais, français et espagnol). Il est également possible de demander qu'un atelier soit proposé en deux langues ou dans d'autres langues, sous condition de disponibilité d'animateurs d'atelier maîtrisant la langue concernée.

Combien coûte un atelier organisé au sein d'un établissement ?

- Les droits d'inscription **par participant pour un et deux jours de formation s'élèvent respectivement à 149,5 EUR et 299 EUR**. Les ateliers organisés au sein des établissements se déroulent sur deux jours (à l'exception des ateliers intitulés « Lancement du PEI », « Lancement du Programme à orientation professionnelle » et « Gros plan sur le mémoire : atelier intensif d'une journée », qui ne durent qu'une journée).
- Nous appliquons une réduction pour les ateliers menés par un animateur d'atelier résident (en d'autres termes, un animateur d'atelier faisant partie du personnel enseignant de l'établissement).
- En outre, les établissements doivent prendre en charge l'hébergement et tous les déplacements terrestres des animateurs d'atelier (transferts depuis et vers l'aéroport, et transferts entre l'hôtel et l'établissement) ainsi que les repas et les rafraîchissements servis au cours de l'atelier.
- Le bureau de la région Afrique, Europe et Moyen-Orient de l'IB prendra en charge les frais de déplacement de l'animateur d'atelier, ses honoraires, ses indemnités journalières et ses dépenses*. * *Les conditions de paiement diffèrent pour les animateurs résidents par rapport aux animateurs externes ; veuillez consulter les Directives relatives aux ateliers organisés au sein des établissements de la région Afrique, Europe et Moyen-Orient de l'IB (2017).*

Comment effectuer une demande d'atelier ?

- Les établissements scolaires candidats et les établissements autorisés peuvent faire une demande d'atelier au moyen du système d'inscription en ligne de l'IB.
- **Échéance** : dans la région Afrique, Europe et Moyen-Orient, le coordonnateur du programme de l'IB de l'établissement doit soumettre cette demande en ligne au moins cinq mois avant la date souhaitée pour l'atelier.
- Chaque atelier organisé au sein d'un établissement requiert la participation d'au moins dix personnes. Les établissements peuvent organiser des ateliers pour moins de dix personnes, mais ils devront régler les frais d'inscription pour dix participants.

Qu'est-ce que la politique d'annulation ?

- **Annulation d'un atelier** : un atelier peut être annulé dans toute situation où un événement prévu ne se déroule pas conformément au plan officiellement approuvé par l'IB (en d'autres termes, les modifications telles qu'un changement de date, de thème, etc. seront considérées comme une annulation). Exception : l'animateur d'atelier peut également s'accommoder du changement de date.
- Toute annulation ou modification d'un atelier doit être notifiée par écrit à l'adresse pd.ibaem@ibo.org jusqu'à 30 jours avant la date du début de l'atelier. Passé cette échéance, les établissements devront payer des frais d'annulation s'élevant à 870 EUR et rembourser le bureau de la région Afrique, Europe et Moyen-Orient de l'IB de tous les frais engagés en lien avec l'atelier.
- **Annulation de participants** : l'établissement doit confirmer la liste des participants au plus tard 21 jours avant le début de l'atelier. Les participants ajoutés à la liste après cette échéance seront ajoutés à la facture ; en revanche, la réduction du nombre de participants à l'atelier ne donnera pas lieu à un crédit. Il est possible de remplacer des participants par d'autres une fois l'échéance des 21 jours passée, dans la mesure où le nombre de participants reste le même. Pour de plus amples informations, veuillez envoyer un courriel à l'adresse pd.ibaem@ibo.org.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter les *Directives relatives aux ateliers organisés au sein des établissements de la région Afrique, Europe et Moyen-Orient de l'IB (2017)*.